

Annexe Vol 2-6

Besoins en revenus - Hypothèses

1.0 BESOINS EN PRODUITS POUR LA CESSION D'ACTIFS ET LE PROJET DU RÉSEAU PRINCIPAL DE L'EST

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le calcul de l'incidence différentielle annuelle sur les besoins en produits occasionnée par la cession des installations du réseau principal à Énergie Est et l'ajout des installations du projet du réseau principal de l'Est, y compris la mise hors-service des groupes compresseurs électriques le long de la ligne de Montréal.

Base tarifaire : Les actifs cédés seront retirés du service de transport de gaz et cédés à Énergie Est le 31 mars 2016 et le 31 mars 2017, entraînant une réduction de la base tarifaire, au cours de ces mois, équivalant à la valeur comptable nette des installations ainsi qu'à un gain de 500 M \$ réalisé sur la vente. Les coûts associés aux installations du projet du réseau principal de l'Est et à la mise hors service des groupes compresseurs électrique augmentera la base tarifaire. De plus, cette dernière sera réduite par la valeur comptable du gaz stocké en canalisations.

Rendement : Le rendement est établi en appliquant un taux de rendement prévu à la variation de la base tarifaire. Le taux de rendement est calculé en fonction d'un rendement des capitaux propres ordinaires (RCP) de 10,1 pour cent pour un ratio d'actions ordinaires estimé à 40 pour cent, le solde étant constitué de dette autorisée émise et non émise. Une nouvelle émission de titres de créance de 675 M \$, à un taux d'intérêt de 6,5 %, a été prévue en juillet 2018.

Amortissement : La charge d'amortissement reflète la variation différentielle associée aux usines de gaz en service et les taux d'amortissement respectifs de chaque tronçon. Les taux d'amortissement utilisés sont conformes à la décision RH-3-2011, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Actifs du pipeline des Prairies– 1,83 %
- Actifs du pipeline LNO– 4,24 %
- Actifs du pipeline du triangle de l'Est – 1,71 %
- Actifs de gaz de compression du triangle de l'Est – 3,47 %

En ce qui concerne le tronçon LNO, l'amortissement cessera lorsque la valeur comptable nette atteindra zéro en 2021.

Impôt sur le revenu : Les charges d'impôt changent en fonction de la variation du rendement sur les capitaux, de la dépréciation, de la DPA et du gain réalisé sur la vente des actifs. Les comptes FNACC, utilisés dans le calcul de la DPA, sont réduits en fonction du produit de la vente des installations cédées et augmentés en fonction du coût des installations du projet du réseau principal de l'Est. À mesure que le gain est amorti et inclus dans les besoins en produits, l'impôt sur le revenu est réduit

proportionnellement. Un taux d'imposition sur le revenu de 25,937 pour cent est prévu pour la période.

EE et A : Les réductions de coûts d'EE et A sont attribuables aux synergies d'exploitation sur le terrain obtenues grâce la disposition des actifs d'Énergie Est le long de l'emprise de la canalisation principale (ou adjacente à celle-ci) ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés en raison de l'assignation actuelle des services de soutien du siège social à la canalisation principale et à d'autres unités d'exploitation de TransCanada.

Remise en état des compresseur : Les neuf nouveaux groupes compresseurs qui seront installés ne devraient pas occasionner de coûts de remise en état pendant environ 13 ans. Lorsque de tels coûts sont engagés, ils sont inclus dans la base tarifaire et amortis à un taux de 7,87 %. L'incidence de ces coûts sur les besoins en produits avant 2030 est négligeable et n'a donc pas été pris en compte dans la présente analyse.

Taxe foncière : Il est prévu que le retrait de 3 000 kilomètres de pipeline du service de transport de gaz et l'ajout des 254 kilomètres de gazoduc du projet du réseau principal de l'Est entraînent une réduction des taxes foncières. L'estimation a été calculée en fonction des modifications apportées au nombre de kilomètres de conduite dans chaque province. Les taxes foncières devraient augmenter de 3 % annuellement.

Intégrité du pipeline : Le retrait de 3 000 km de pipeline du service de transport de gaz et les travaux supplémentaires relatifs à l'intégrité sur la ligne LNO et la ligne de Montréal auront des répercussions sur les coûts futurs d'intégrité du pipeline.

Taxe sur les carburant : La taxe sur les carburants est appliquée au gaz combustible consommé en Saskatchewan et au Manitoba. Le retrait des actifs pipeliniers du service de transport de gaz dans ces deux provinces entraînera une hausse de la consommation de gaz combustible et une hausse proportionnelle de la taxe sur les carburants. L'augmentation totale de la taxe sur les carburants pour la période de 2016 à 2030 devrait être minimale, selon les prévisions (environ 200 \$ milliers).

Coûts en électricité : La mise hors service de [13] groupes compresseurs électriques réduira les coûts annuels en électricité.

Dépenses d'entretien évitées : Il s'agit des dépenses d'entretien normalement prévues pour les 13 groupes compresseurs électriques qui seront évitées lorsque ceux-ci seront mis hors service. Les dépenses d'entretien évitées réduiront le rendement, l'amortissement et l'impôt sur le revenu, calculés en fonction des mêmes paramètres qui sont cités précédemment.